

taires dont elle est investie, puisque rien ne paralyserait une opposition aussi complètement que d'être associée à des gens hostiles à l'existence même de la nation et qui désirent la voir se désintégrer. Dans ces circonstances, je demande sérieusement à mon honorable collègue si les obligations qu'il a assumées en prenant son siège dans ce Parlement ne lui imposent pas de toute façon de laisser se dérouler la période d'essai des institutions de la nation, ainsi que les électeurs de la Nouvelle-Écosse ont le droit de s'y attendre à la suite des déclarations qu'il a faites avant les élections. Je fais ces observations sans la moindre appréhension que l'union de ces provinces puisse être le moins menacée par l'attitude adoptée par l'honorable député ou par celle que pourraient prendre ceux qui l'appuient, mais simplement dans le but d'épargner à notre commune patrie et particulièrement à ma province les conséquences néfastes de cette pernicieuse agitation visant l'abrogation de l'Acte d'Union. Mon collègue déclare qu'il a été accusé de déloyauté. Loin de moi de porter atteinte à la réputation d'un homme, sauf sur la foi de preuves irrécusables, mais lorsque les délégués furent accusés de trahison envers leur pays nous avons jugé équitable de rappeler le fait frappant qu'en dépit de l'absence de Fenians, annexionnistes ou traîtres dans nos rangs, tous les tenants de ces façons de voir ont proclamé ouvertement leur sympathie envers les adversaires de l'union. Bien que la Confédération soit entièrement en sécurité contre les assauts de tous, je ne puis demeurer insensible au mal que pourrait causer à ceux d'entre nous qui ne comprennent pas la question des discours comme celui qu'a prononcé ce soir le député de Hants. L'hostilité déclarée envers l'union encouragera ceux qui désirent l'effondrement du pays et l'affirmation par un membre de cette Chambre que nous sommes faibles et sans défense est une invitation à l'agression. Rien n'est plus faux ni plus dommageable que d'affirmer que la mère patrie tient à se débarrasser de nous. Il est vrai que ni la Chambre des Lords ni la Chambre des communes d'Angleterre, dont le comportement à l'égard de cette question a été si durement critiqué par l'honorable député, n'ont tenté d'intervenir pour modifier les dispositions prises par les représentants des provinces et le gouvernement britannique, entre eux, mais il est avéré qu'aucune question coloniale n'a fait l'objet d'une attention aussi respectueuse de la part des hommes d'État, du Parlement et de la presse d'Angleterre que le projet de Confédération, depuis le moment où il fut rendu public jusqu'à sa réalisation. Il est notoire qu'une situation stable et permanente influe sur les investissements et malgré ma

[L'hon. C. Tupper.]

conviction que cette agitation ne mènera à rien en fin de compte, elle n'aura pas moins pour effet dans l'intervalle de retarder, surtout en Nouvelle-Écosse, le peuplement, les apports de capitaux et l'implantation d'ouvriers spécialisés qui viendraient autrement contribuer à la mise en valeur et à l'enrichissement de cette partie du pays. Mon honorable collègue croit-il qu'il soit patriotique de causer un tel préjudice à son pays? Ayant fait ces observations, si je ne craignais d'abuser à cette heure tardive de l'indulgence de la Chambre, je pourrais donner lecture de quelques extraits des écrits mordants et des élégants discours de l'honorable député pour faire voir avec combien plus d'habileté et combien plus d'éloquence il préconisait l'union des provinces avant qu'il n'ait succombé à la politique indigne qui le pousse à dénigrer et à dénigrer son pays. (*Continuez, continuez*) Je m'arrête quelques instants aux critiques que l'honorable député a proférées ce soir. Il déplore que le traitement du gouverneur général soit de £10,000 sterling. Je pense que si l'on compare le traitement versé à ce haut fonctionnaire antérieurement à l'impulsion bienfaisante que l'union des provinces maritimes a donné à l'ancienne colonie du Canada, on conviendra qu'il n'est pas excessif. Il faut bien se rappeler que ce fonctionnaire est le lien avec la Couronne et le représentant de Sa Majesté dans cette importante partie de l'empire et il est difficile de penser qu'il soit possible de s'assurer les services de l'un des plus éminents hommes d'État anglais à un moindre prix. L'honorable député se plaint du nombre de ministères. Il est sans doute apparu nécessaire, en vue d'assurer une représentation adéquate aux diverses parties de la Confédération, de créer treize ministères, mais je me permets respectueusement de demander au ministre de la Justice, compte tenu de la situation particulière de la Nouvelle-Écosse, si le ministre d'État pour le Canada, dont la haute compétence et l'inlassable énergie sont bien connues, ne pourrait pas aussi cumuler le poste de Secrétaire d'État pour les Provinces. Dans le même sens, la démission de l'honorable ministre des Finances pourrait entraîner la fusion de ce ministère avec ceux que dirigent les ministres des Douanes et de l'Accise dont l'habileté et l'expérience sont reconnues. J'ai confiance que le gouvernement de Sa Majesté étudiera attentivement ces questions, conscient que rien ne saurait plus effectivement inspirer la confiance que la pratique d'une judicieuse économie dans l'administration des affaires publiques. Mon honorable collègue qui déclare aujourd'hui que nous sommes entièrement sans défense et jette le ridicule sur le projet d'armer la milice devrait se remettre